



DIRECTION DE L'ATTRACTIVITÉ ET DE L'EMPLOI

2024 DAE 110 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Paris Biotech Santé (14e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en 2000, l'association Paris Biotech Santé contribue au dynamisme et à l'attractivité de Paris et de la Métropole, en tant que territoire de création et d'innovation. La place particulière de la métropole et de l'Ile de France dans l'écosystème scientifique et industriel du secteur de la santé confère un rôle particulier à cette association en charge de l'accompagnement de jeunes entreprises dans l'innovation en santé et en biotech.

Fondé par l'Université Paris Descartes, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, l'École Centrale de Paris et l'École Supérieure des Sciences Economiques et Commerciales, Paris Biotech Santé est un acteur incontournable de filière santé. Avec le plus grand parc hospitalier européen (Assistance Publique-Hôpitaux de Paris) et près de 50% des entreprises françaises de biotechnologie, Paris, la métropole et l'Ile de France se classent parmi les régions les plus dynamiques à l'échelle européenne (première région en nombre d'entreprises du secteur « pharmacie », deuxième pour le secteur « équipement médical »). Par son soutien et l'accompagnement qu'elle propose aux entreprises incubées sur le site de Paris Cochin, Paris Biotech Santé participe déjà du mouvement global d'innovation et de réinvention des outils, approches et procédures du secteur de la santé et du médical.

Afin de faire émerger des projets innovants porteur de sens et de les sécuriser dans leur déploiement, la Ville de Paris a renouvelé fin 2022 son réseau de structures d'accompagnement à l'innovation. Au début de l'année 2023, la Ville a donc re-sélectionné Paris Biotech Santé parmi les 25 nouveaux incubateurs partenaires qui composent l'écosystème du Fonds Parisien pour l'Innovation, et plus particulièrement sur son volet « incubation » avec la BPI. Aussi, en 2023, ce sont 11 nouveaux projets qui ont été accueillis au sein du programme d'incubation sur 71 candidatures.

Au 31 décembre 2023, un total de 27 projets est accompagné par Paris Biotech Santé dont 4 ont obtenu le FPI. Pour illustrer des nouvelles structures incubées, on

peut notamment citer **Raidium**, une start-up qui développe une nouvelle génération d'IA qui permettra un plus grand spectre de développement de biomarqueurs d'imagerie pour la médecine de précision ainsi qu'**V4CURE** dont l'objectif est de développer des produits biopharmaceutiques innovants, dérivés des venins pour traiter les maladies de l'axe cardio-rénal, ayant un fort besoin médical.

Compte tenu de son soutien à la filière industrielle « santé-biotechnologies » à Paris et de l'importance que représente le progrès médical pour nos sociétés, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer à l'association Paris Biotech Santé une subvention de fonctionnement de 80.000 euros pour l'exercice 2024, soit 8,4% de leur budget prévisionnel.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris